

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

26<sup>ème</sup> année - N°5047 - Vendredi 23 Janvier 2026 - Prix : 200 Fc

VARIOLE DU SINGE :

## Les autorités se mobilisent enfin pour la riposte



PROTECTION SOCIALE À MOHÉLI :

### Quand la centralisation fracture la solidarité nationale

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**03 Chaanban 1447**  
Prières aux heures officielles  
Du 1 au 25 Janvier 2026

**Lever du soleil:**

**05h 54mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 40mn**

Fadjr : 04h 44mn

Dhouhr : 12h 22mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib: 18h 43mn

Incha: 19h 57mn



## INTERVIEW :

## "L'Académie vise à former un vivier de talents au profit des compagnies aériennes"

*Comoros Aviation Academy, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Technologies et des Arts Esthétiques (ISTAÉ), est aujourd'hui l'unique centre de formation dédié aux métiers de l'aviation et des drones aux Comores. Son objectif est de renforcer les compétences locales et de stimuler le secteur aéronautique, répondant ainsi à un besoin crucial dans un pays où la connectivité aérienne revêt une importance stratégique. L'Académie représente un véritable espoir pour les jeunes Comoriens désireux de faire carrière dans l'aviation. Grâce à la qualité de ses formations et à ses partenariats stratégiques, elle se dit prête à jouer un rôle clé dans le développement du secteur aéronautique au niveau national. Son responsable de formation, le capitaine Abderemane Moussa Mondoha a accepté de répondre aux questions de La Gazette.*

**Question : Pouvez-vous présenter brièvement l'institut et expliquer ce qui a motivé son ouverture aux Comores ?**

**A.M.M :** L'idée de ce projet a émergé à la mi-2024, à la suite de rencontres entre un consultant kényan, Jagongo Clifford Obara, et un consortium comorien réunissant des professionnels du transport aérien, du tourisme et de la maintenance. Ces échanges s'inscrivaient dans une volonté commune de renforcer les compétences locales et de stimuler le secteur aéronautique aux Comores. Notre centre répond à l'absence d'infrastructures de formation aéronautique dans un pays où la connectivité aérienne, le tourisme et la gestion des urgences sont stratégiques, obligeant aujourd'hui la majorité des jeunes à partir à l'étranger pour se former. Cette mission s'accompagne d'un engagement fort en faveur de l'inclusion : sous réserve de la sécurisation des financements et des dons, des bourses partielles sont prévues pour les femmes et les jeunes

issus de milieux modestes, afin que la capacité financière ne soit pas un obstacle. Nous avons également étudié les difficultés logistiques liées à l'acheminement des secours, qui révèlent le rôle stratégique que peuvent jouer les drones dans la gestion des situations d'urgence. Ce constat a conduit à orienter le projet vers une double spécialisation, intégrant à la fois l'aviation classique et l'utilisation professionnelle des drones. Ainsi, au cours du premier semestre 2025, une campagne d'évaluation et des séminaires d'information ont été organisés afin de sonder l'intérêt des milieux éducatifs, des autorités et des acteurs économiques. Ces démarches ont confirmé l'adhésion des parties prenantes et, c'est ainsi qu'en juillet 2025, un partenariat a été conclu avec l'ISTAÉ. Ce partenariat a permis le lancement des premiers modules axés sur la langue et la culture aéronautique, posant les bases de l'ouverture opérationnelle de l'Académie.

**Question : Quel est le programme proposé par votre Académie et quelles sont les conditions d'admission ?**

**A.M.M :** L'Académie propose des programmes accessibles et alignés sur les standards internationaux, avec des modules portant sur les opérations aéroportuaires et aériennes, la sécurité, les facteurs humains et les usages professionnels des drones. Les premiers cours ont déjà commencé, avec des effectifs volontairement limités, et les résultats sont très encourageants. Les formations sont certifiantes sur les fondamentaux de l'aviation (opérations, sécurité, facteurs humains) ; les usages professionnels des drones (relevés, cartographie, inspection, secours d'urgence, agriculture). Notre projet bénéficie déjà d'un ancrage dans plusieurs réseaux internationaux. À travers son partenaire Jagongo Obara Aviation Consultancy (Kenya), l'Académie est associée aux travaux

de l'African Aviation Training Organization (AATO), ce qui lui offre une visibilité régionale dans l'écosystème de la formation aéronautique.

**Question : Quels diplômes proposez-vous et dans quelles langues ?**

**A.M.M :** L'enseignement est actuellement dispensé principalement en français, avec un renforcement progressif de l'anglais, notamment pour le vocabulaire technique et les échanges avec les partenaires internationaux. Les premières sessions pilotes sont ouvertes à des lycéens, nouveaux bacheliers et jeunes en début de parcours professionnel, ayant au minimum un niveau de fin de secondaire et une forte motivation pour les métiers de l'aviation ou des drones. Les parcours certifiants avancés sont conçus pour des apprenants ayant un niveau équivalent au baccalauréat, avec un accompagnement progressif en anglais aéronautique. L'Académie propose notamment des certificats professionnels en fondamentaux de l'aéronautique (opérations, sécurité, facteurs humains, réglementation) ; des parcours d'initiation et de simulation pour le pilotage, couvrant l'aviation classique et les systèmes de drones.

**Question : Quelle est la mission principale de l'institut et quels publics cible-t-il ?**

**A.M.M :** Notre objectif est de bâtir des parcours de formation progressifs et de stimuler l'entrepreneuriat local, en favorisant la création de services commerciaux liés aux drones et de micro-entreprises dans le tourisme, l'agriculture ou l'inspection technique. À terme, l'Académie ambitionne de constituer un vivier de talents au service des compagnies aériennes, des aéroports, des autorités et des opérateurs de drones. Les publics cibles sont : les lycéens, bacheliers et jeunes en début de carrière ; les jeunes femmes, soutenues par un



dispositif de bourses ; les jeunes à faibles revenus ou issus de zones rurales ; ainsi que les organismes publics et privés nécessitant des formations ciblées.

**Question : Envisagez-vous des stages, échanges ou certifications internationales ?**

**A.M.M :** Oui. La Comoros Aviation Academy a établi des partenariats stratégiques. Elle est affiliée à l'International Air Cadet Training Organization, ouvrant l'accès à des institutions de référence telles que l'Embry-Riddle Aeronautical University aux États-Unis. Des discussions sont également en cours avec la World Drone Soccer Federation et avec l'ENAC, afin de préparer des candidats à ses cursus. Par ailleurs, des visites pédagogiques et des stages sont prévus avec l'aéroport Prince Saïd Ibrahim et des opérateurs aériens domestiques. Les certificats pourraient bénéficier d'une reconnaissance régionale grâce à l'AATO.

Propos recueillis par Hamdi Abdillahi Rahilie (Stagiaire)

## VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE :

### Le Croissant-Rouge comorien passe à l'offensive

À Mohéli, le Croissant-Rouge comorien renforce son engagement en faveur de la protection des personnes vulnérables en multipliant les actions de sensibilisation contre les violences basées sur le genre. À travers des séances d'échange et d'information menées au cœur des communautés, l'organisation entend briser le silence, prévenir les abus et promouvoir une culture de respect et de dignité pour tous.

Dans le cadre de ses missions humanitaires, le Croissant-Rouge comorien, en partenariat avec le service d'écoute, a organisé sur l'île de Mohéli une série de séances de sensibilisation dédiées à la prévention et à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Ces activités s'inscrivent dans une démarche globale visant à protéger les populations les

plus exposées et à renforcer la cohésion sociale. Les rencontres ont permis aux participants de mieux appréhender les différentes formes de violences basées sur le genre — physiques, psychologiques, sexuelles et économiques — ainsi que leurs lourdes conséquences sur la

santé, la vie sociale et l'équilibre psychologique des victimes. Les animateurs ont également mis l'accent sur les dispositifs existants de prévention, de signalement et de prise en charge, en informant les communautés sur les services d'assistance et d'écoute disponibles.



Le Croissant rouge contre le VBG.

Pour Inoussa Saïd Ali, animateur au sein du Croissant-Rouge comorien, ces séances répondent à une urgence sociale souvent tue. « Trop souvent, les victimes gardent le silence par peur, par honte ou par méconnaissance de leurs droits. Notre objectif est de lever ce tabou et de montrer qu'il existe des structures capables d'écouter, d'accompagner et de protéger », explique-t-il. Au-delà de l'information, les échanges ont abordé les causes sociales et culturelles des violences basées sur le genre, encourageant une remise en question collective. Le dialogue, le respect mutuel et la responsabilité individuelle ont été présentés comme des piliers essentiels pour prévenir durablement ces violences. Une attention particulière a été portée à la protection de la dignité et de la confidentialité des personnes concernées, condition indispensable pour favoriser le

signalement des cas.

Les témoignages recueillis illustrent l'impact concret de ces actions. « Avant ces séances, je ne savais pas vers qui me tourner ni quels étaient mes droits. Aujourd'hui, je me sens plus forte et plus confiante pour demander de l'aide », confie Amina, participante à Miremani. Menées dans plusieurs localités de Mohéli, notamment Ouallah 1 et 2, Miremani, Ndrondroni et Ndremeyani, ces activités ont mobilisé femmes, hommes et jeunes. À travers cette initiative, le Croissant-Rouge comorien réaffirme sa volonté de renforcer la résilience des communautés et de favoriser un changement durable des mentalités face aux violences basées sur le genre, pour une société plus sûre, inclusive et respectueuse des droits humains.

## VARIOLE DU SINGE :

## Les autorités se mobilisent enfin pour la riposte

*Avec 4 cas suspects de la variole simienne recensés à Ngazidja, les autorités comoriennes du secteur sanitaire prennent enfin les choses en main vis-à-vis de la situation urgente. Le ministère de la Santé et de la Protection sociale a décidé de prendre ses responsabilités et de renforcer la riposte pour endiguer la propagation du virus, vivement soutenu par ses partenaires.*

Le mercredi 21 janvier dernier, les réactifs commandés pour effectuer les tests sont arrivés au pays, ils permettront ainsi aux responsables compétents de déterminer si les patients présentant les signes cliniques ont concrètement le virus Mpox. Cette étape étant cruciale pour délivrer un diagnostic clair et précis, et dans le but de prendre les mesures nécessaires pour contenir l'épidémie. Par conséquent, le conseil des ministres, qui s'est tenu le même jour, fût l'occasion de longuement discuter de la situation urgente. C'est ainsi que le lendemain, le jeudi 22 janvier, au ministère de la Santé, une réunion de concertation sur la préparation nationale et la riposte contre la variole simienne s'est tenue sous la présidence du ministre Ahamadi Sidi Nahouda. Ceci en présence des partenaires sanitaires, techniques et financiers.

Cette deuxième session d'échange avait pour objectif de présenter le budget prévisionnel et de faire le point sur l'état d'avancement des préparatifs face à la menace épidémique.

Pour rappel, les 4 patients suspectés, provenaient du même convoi maritime en provenance de Majunga. Ils sont actuellement isolés au district de Sambakouni, où ils sont pris en charge. Tous de sexe masculins et d'origine de la grande Comores, dont le plus jeune aurait 17 ans, d'après les informations dont on a difficilement réussi à prendre connaissance. Les autorités sanitaires, qui ont reçu les réactifs d'analyse nécessaires, vont lancer un suivi étroit des cas contacts pour prévenir toute propagation de la maladie. Selon nos sources, sur les données présentées, le budget prévisionnel estimé, notamment des besoins immédiats pour les trois premiers mois, s'élève à 219 672 130 francs, laissant apparaître un gap financier de 868 660 430 francs à combler pour assurer une réponse adéquate.

Concernant le plan de l'approvisionnement, l'Organisation mondiale de la santé a informé le ministère de la commande de kits de prise en charge ainsi que de réactifs de laboratoire, qui pourront être utilisés sur l'ensemble des trois îles indépendantes. Celle-ci a également commandé

des réactifs, ainsi que des K7 pour Genexpert qui serviront aux laboratoires des îles de Mwali et Ndzuwani. En complément, le ministère a annoncé la réception de réactifs en provenance de la Corée du Sud, commandés et acquis par le gouvernement comorien. D'autres réactifs ont également été acheminés grâce au soutien de l'Africa CDC, avec l'appui d'un consulat mobilisé pour renforcer le Laboratoire national de santé publique, installé dans l'urgence.

Le Secrétaire général du ministère, M. Soudjay Mohamed, a précisé que le processus de diagnostic est actuellement en cours pour quatre cas suspects, confirmant ainsi l'opérationnalisation du dispositif de surveillance épidémiologique, grâce aux réactifs reçus. Les résultats sont attendus au plus tard dans les 24 heures.

L'UNICEF a quant à lui recommandé à l'équipe technique de porter une attention particulière à la définition des cibles, afin d'évaluer avec précision les besoins urgents. Il a également indiqué que ses équipes régionales sont prêtes à appuyer le pays, notamment sur les piliers de la communication sur les risques et l'engagement communautaire (CREC) ainsi que la prévention et le contrôle des infections, y compris la vaccination (PCI-EPI), en étroite

collaboration avec le ministère. À distance, la Banque mondiale a précisé que le cycle de financement en cours arrive à son terme. Toutefois, un exercice de capitalisation des investissements réalisés est engagé, dans l'objectif de soutenir de manière opportune la préparation et la réponse à la Mpox. Cette démarche reste ouverte afin d'améliorer la coordination avec le ministère de la santé et de la protection sociale et d'optimiser la valorisation des investissements existants.

De son côté, le Secrétaire général du Croissant-Rouge comorien a annoncé qu'avec le soutien de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), un financement d'urgence serait en cours de mobilisation. Il a souligné la disponibilité de 10 000 volontaires communautaires, ainsi que de 830 agents de santé communautaire nationaux, mobilisables notamment pour les activités de CREC et le renforcement de la PCI communautaire. D'après lui, des instructions ont d'ores et déjà été transmises aux équipes de surveillance afin d'intensifier leurs actions dans le cadre de la préparation à la riposte. Par ailleurs, le directeur de la lutte contre la maladie a salué l'appui du CRCO, notamment pour les opérations de décontamination des embarcations, les transferts

des cas suspects vers les centres de prise en charge et la désinfection des foyers cibles. Il a insisté sur le caractère essentiel de la collaboration communautaire pour protéger efficacement la population.

Enfin, la question de la prise en charge des cas a été évoquée, avec la nécessité de prévoir des sites dédiés, tandis que le Dr Naouirou Mhadji, du DLM a rappelé l'importance capitale de la surveillance aux frontières et au niveau communautaire. Cette rencontre marque une étape clé dans la consolidation d'une réponse coordonnée et anticipée face à la Mpox, mobilisant l'ensemble des acteurs nationaux et partenaires internationaux, dans l'optique de faciliter les mesures drastiques afin de protéger la population et éviter que l'épidémie ne se propage davantage. Il est évident que désormais les gestes barrières et la vigilance doivent être les mots d'ordre pour tous les Comoriens. Pour conclure, le ministère de la Santé a annoncé que les résultats des tests seront disponibles dans les prochaines heures et que les mesures de prévention seront dès lors renforcées. La population est alors invitée à rester calme et à suivre les instructions des autorités sanitaires.

**Hamdi Abdillahi Rahilie**  
(stagiaire)

## PROTECTION SOCIALE À MOHÉLI :

## Quand la centralisation fracture la solidarité nationale

*Menacée de fermeture, étranglée financièrement et rendue responsable de dysfonctionnements qu'elle ne maîtrise pas, la Caisse de prévoyance sociale de Mohéli traverse une crise profonde. En toile de fond, une gestion ultra-centralisée à Moroni qui met à nu de graves inégalités territoriales et compromet le droit à la protection sociale de milliers de travailleurs mohéliens.*

La Caisse nationale de solidarité et de prévoyance sociale (CNSPS) de Mohéli traverse une crise sans précédent qui met sérieusement en danger l'accès à la protection sociale sur l'île. Institution clé de la solidarité nationale, la CNSPS a pour mission de garantir une couverture sociale aux travailleurs. Pourtant, la direction régionale de Mohéli se retrouve aujourd'hui, selon une source digne de foi, sous la menace d'une fermeture pure et simple, conséquence directe d'un système de gestion fortement centralisé à Moroni, jugé injuste par les agents et les assurés de l'île. Récemment nommé,

le Directeur général de la CNSPS a exigé une augmentation rapide et significative du nombre d'employeurs affiliés à Mohéli afin d'accroître les recettes issues des cotisations. Faute de résultats immédiats, il a brandi des mesures radicales : fermeture de la caisse régionale, licenciement du personnel ou réduction drastique des salaires. Une annonce qui a suscité incompréhension et colère à Mohéli, où les agents estiment être injustement tenus pour responsables d'une situation qu'ils ne contrô-

lent pas.

Dans les faits, les principaux employeurs présents sur l'île – grandes entreprises publiques et privées, banques et sociétés nationales – versent leurs cotisations directement à Moroni. La CNSPS régionale de Mohéli ne perçoit donc que les contributions des petits employeurs locaux, tels que les commerçants, écoles privées, stations-service ou pensions. Or, ces structures, souvent économiquement fragiles, peinent à s'affilier de manière régulière. À cela s'a-

joute l'absence de moyens coercitifs efficaces pour faire respecter les obligations légales, accentuant la faiblesse chronique des recettes locales.

Institution publique dotée d'une autonomie administrative et financière, la CNSPS est structurée autour d'une direction générale basée à Moroni et de directions régionales dans chaque île. Elle gère plusieurs régimes de prestations sociales, notamment les accidents du travail, les maladies professionnelles et, en principe, l'assurance

maladie. Son financement repose principalement sur les cotisations patronales. À l'origine, la CNSPS de Mohéli disposait d'un compte propre garantissant une certaine autonomie financière. Mais de nouvelles directives ont instauré un système de sous-comptes régionaux qui, en pratique, n'ont jamais été correctement alimentés. La caisse régionale dépend désormais de transferts irréguliers en provenance de Moroni, transformant son fonctionnement en une véritable « mendicité administrative ».

Les conséquences sont lourdes : plusieurs mois de salaires impayés, des services essentiels paralysés et un budget dérisoire de 50 000 francs comoriens accordé en sept mois. Au-delà de l'asphyxie financière, cette crise soulève une question fondamentale d'égalité entre les îles, révélant une gestion à deux vitesses qui fragilise durablement la protection sociale à Mohéli et met à mal le principe même de solidarité nationale.

**Riwad**



## INTERVIEW

# Impakty, le ballon qui veut recoudre l'unité africaine

*Impakty, présenté lors de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations est une marque née de la réflexion d'Ibrahim Hassani, jeune artiste comorien résidant en France. Créé en septembre 2025, avec des interfaces représentant les pays participants à la trente-cinquième édition de la CAN, Impakty est une œuvre qui représente l'unité et la solidarité africaine.*

**Question : Bonjour Ibrahim, pouvez-vous vous présenter ?**

**Ibrahim Hassani :** Je m'appelle Ibrahim, je suis entrepreneur et créateur, fondateur de la marque IMPAKTY. Je suis Franco-Comorien, profondément attaché à l'Afrique et à ses cultures. Mon travail se situe à la croisée de l'art, du sport et du message social. J'essaie, à travers des objets du quotidien, de raconter des histoires, de provoquer des réflexions et de rassembler.

**Question : D'où est venue l'idée d'Impakty, et pourquoi un**

**ballon, et non une fresque par exemple ?**

**I.H :** L'idée d'Impakty est née d'une volonté simple : créer quelque chose qui circule, qui voyage et qui touche le plus grand nombre. Une fresque est fixe, elle s'adresse à un lieu précis. Un ballon, lui, passe de pied en pied, de quartier en quartier, de pays en pays.

C'est un objet universel, compris par tous, et particulièrement en Afrique. Le ballon était le support idéal pour porter un message fort.

**Question : Est-ce un projet purement artistique, ou cache-t-il une vision sportive, avec des ballons destinés à être utilisés sur les terrains ?**

**I.H :** Impakty n'est pas un projet purement artistique. C'est un projet hybride. L'esthétique est importante, mais le ballon est avant tout fait pour être joué, pour vivre sur les terrains, dans les rues, dans les écoles. Je crois que l'art est encore plus puissant quand il est

fonctionnel, quand il fait partie du quotidien.

**Question : L'art, le sport et la politique sont imbriqués dans votre travail. Quel sentiment avez-vous après la finale et le déferlement de haine qui a suivi ?**

**I.H :** J'ai ressenti beaucoup de contrastes. De la fierté, d'abord, de voir un objet porteur d'un message panafricain exposé à une telle échelle. Mais aussi de la tristesse face à certaines réactions. Cela montre que le football, comme l'art, agit comme un miroir : il révèle les tensions, les blessures, mais aussi les espoirs. Personnellement, je choisis de retenir le dialogue plutôt que la haine.

**Question : Le football représente peu dans la vie des peuples. Les réactions que vous évoquez ne vous rendent-elles pas pessimiste quant à votre vision panafricaniste ?**

**I.H :** Au contraire. Ces réactions



prouvent que le football n'est pas anodin.

S'il déclenche autant d'émotions, c'est qu'il touche à l'identité, à la fierté, à l'histoire. Le panafricanisme que je défends n'est pas naïf : il reconnaît les fractures, mais il croit à la capacité du sport et de la culture à créer du lien, même imparfait.

**Question : Si l'on devait finir sur une bonne note, laquelle choi-**

**siriez-vous ?**

**I.H :** La bonne note, c'est que malgré tout, un simple ballon a réussi à faire parler, à questionner et à rassembler autant de personnes. Si un objet peut ouvrir une discussion à l'échelle d'un continent, alors le projet a déjà rempli une partie de sa mission. Et l'histoire d'Impakty ne fait que commencer.

Propos recueillis par Imtiyaz

## LIBRE OPINION

## De la coordination gouvernementale à la centralité administrative : lecture juridique des décrets n°24-107/PR et n°25-140/PR (2ème partie)



**F**idèle à une méthode de lecture exigeante, je demeure convaincu que la longueur d'un texte réglementaire, fût-il de plusieurs dizaines de pages, ne saurait en elle-même constituer un obstacle à l'analyse juridique, dès lors que l'on est rompu à l'exercice. C'est précisément dans cette logique que l'examen attentif du décret n°25-140/PR du 12 décembre 2025 portant révision de l'organisation et des missions des services de la Présidence de l'Union des Comores m'a permis d'identifier certaines spécificités notables, révélant une extension implicite des pouvoirs du Secrétariat général du Gouvernement.

Cette évolution ne saurait, en soi, surprendre. Il aurait même été juridiquement étonnant que deux textes successifs, adoptés à plus d'un an d'intervalle et poursuivant des finalités institutionnelles distinctes, ne présentent aucune différence substantielle. L'objet même de cette analyse comparative consiste précisément à mettre en lumière ces écarts, à en identifier les points d'ancrage normatifs et à en expliciter la portée juridique. La différence la plus significa-

tive réside dans l'article 4 du décret n°25-140/PR du 12 décembre 2025, lequel confère au Secrétaire général du Gouvernement la compétence de signer et de délivrer les ordres de mission pour l'ensemble des agents de l'État. Une telle attribution constitue indéniablement un pouvoir opérationnel direct, à portée transversale, s'exerçant sur l'ensemble des ministères. Elle emporte, de fait, une atteinte au principe du pouvoir hiérarchique ministériel, dans la mesure où elle retire aux ministres une prérogative traditionnellement rattachée à leur autorité administrative sur leurs services.

À cette extension s'ajoute la compétence relative à la coordination de l'action gouvernementale dans les îles, telle que prévue à l'article 5 du décret n°25-140/PR du 12 décembre 2025. Or, les domaines de compétence et les champs d'intervention des îles sont déjà clairement définis et encadrés par la Constitution de l'Union des Comores. Dans un système institutionnel où l'organisation administrative du Gouvernement est particulièrement structurée, toute intervention supplémentaire doit être appréhendée avec une extrême vigilance. La Constitution comorienne est explicite : l'Union des Comores est un État unitaire à caractère démocratique. À ce titre, les modalités classiques d'aménagement territorial du pouvoir s'y appliquent, notamment à travers les mécanismes de déconcentration et de décentralisation, dans lesquels s'inscrivent les îles.

La notion même d'« îles autonomes », bien qu'ancrée dans le langage institutionnel, doit être maniée avec une rigueur conceptuelle absolue, tant elle peut nourrir, sur le plan politique, une perception erronée d'une autonomie assimilable à une quasi-souveraineté distincte de l'État central. En réalité, les îles disposent d'une autonomie de gestion et d'une autonomie administrative, mais celle-ci s'exerce nécessairement

dans le cadre fixé par l'État, et sous son contrôle. Cette configuration institutionnelle a historiquement donné lieu à de nombreux conflits de compétences, notamment du fait de l'élection des gouverneurs, élément caractéristique de la décentralisation. En effet, l'élection des exécutifs locaux, conjuguée à la reconnaissance de la personnalité juridique, leur confère la capacité d'agir juridiquement contre l'État central, notamment en cas d'excès de pouvoir, dès lors qu'ils interviennent dans un cadre légalement délimité.

De tels conflits ne sont nullement spécifiques aux Comores. Ils se rencontrent fréquemment dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales, notamment les communes, qui s'inscrivent elles aussi dans le champ de la décentralisation. À titre illustratif, l'analyse des mécanismes administratifs mis en œuvre dans le cadre de l'acte III de la décentralisation au Sénégal permet de mieux appréhender les tensions structurelles susceptibles de naître entre autonomie locale et autorité centrale. Dans ce contexte institutionnel déjà fragile, conférer au Secrétariat général du Gouvernement une marge de manœuvre aussi étendue apparaît particulièrement délicat. L'équilibre entre Moroni et les îles a toujours été précaire, et toute extension supplémentaire de compétences au profit d'un organe central non constitutionnellement consacré peut être perçue comme une pression supplémentaire sur une autonomie locale déjà largement encadrée. Un tel mouvement ne peut être pleinement assumé que par le pouvoir réglementaire central suprême, c'est-à-dire le Président de l'Union et son Gouvernement, seuls légitimes à opérer, le cas échéant, des arbitrages directs sur les compétences des îles.

Cette problématique trouve un écho concret dans la pratique de la coopération décentralisée. À titre personnel, j'ai eu l'occasion d'échanger

longuement avec le Directeur des affaires juridiques et politiques du ministère des Affaires étrangères sur certaines initiatives menées par les îles, parfois sans information préalable de l'État central. Il m'est apparu que certaines démarches, relevant d'une forme de diplomatie parallèle ou de couloir, avaient été engagées sans que le ministère compétent ni le Président de l'Union des Comores n'en aient été dûment avisés. Cette lecture a d'ailleurs été confirmée ultérieurement lors d'un séminaire au cours duquel il a été rappelé, avec clarté, que toute action de coopération décentralisée devait impérativement faire l'objet d'une information préalable de l'État, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères.

Une telle exigence ne relève nullement d'une invention ou d'un excès de formalisme, mais d'une application stricte des textes en vigueur, destinée à préserver la cohérence de la politique étrangère conduite par le Président de la République et son département ministériel compétent, et à éviter toute atteinte à la crédibilité diplomatique de l'État. C'est précisément au regard de cette architecture institutionnelle déjà complexe que je tiens à souligner les risques inhérents à l'extension des prérogatives conférées au Secrétariat général du Gouvernement. À cet égard, l'article 5 du décret n°25-140/PR du 12 décembre 2025 portant révision de l'organisation et des missions des services de la Présidence de l'Union appelle, selon moi, une appréciation d'une extrême rigueur et aurait mérité, en amont, d'être soumis à une consultation approfondie. Il est vrai qu'aujourd'hui, les gouverneurs s'inscrivent majoritairement dans une logique d'alignement avec l'action gouvernementale.

HOUDAIDJY SAID ALI Juriste  
Publiciste et Internationaliste Paris – France

JIOI 2027 :

# Hilmy Aboud Saïd : " Nous ne sommes pas en retard "



Hilmy Aboud Saïd.

Dans cette interview, le secrétaire général du Comité Olympique et sportifs des îles Comores, Hilmy Aboud Saïd, revient sur des questions d'actualité liées à la préparation des athlètes en vue des prochains jeux des îles. Il donne aussi certaines précisions sur l'état de certaines fédérations.

**Question : Mr le secrétaire général, nous sommes dans la dernière année avant les jeux de 2027. Que ce vous pouvez nous dire sur les grandes lignes de ces jeux ?**

**Hilmy Aboud Saïd :** Bonjour, effectivement, nous sommes à environ 18 mois d'ici l'ouverture des JIOI 2027 et je vais dire que nous ne sommes ni, en avance, ni en retard mais nous sommes plutôt à un moment charnière où des choses doivent se faire maintenant et elles sont en train de se faire. (construction du village des jeux, construction des autres infrastructures sportives, transport et logistique, formation des athlètes, officiels et bénévoles.)

**Question : Les jeux se sont des infrastructures, mais c'est aussi la préparation des athlètes et jusqu'à maintenant force est de constater qu'il n'y a rien sur ce côté là. Que ce que vous pouvez nous dire à ce sujet ?**

**H.A.S. :** Il n'y a rien ? Ca veut dire quoi ? Si vous faites référence à ce qui se voit sur les réseaux sociaux, je n'ai pas de réponses. Aujourd'hui et malheureusement dans notre pays, la justice de facebook est plus forte que tout. Les

fédérations travaillent depuis plusieurs années, certaines sont en avance, d'autres en retard mais toutes ont commencé à se préparer, actuellement nous sommes en recherche d'amélioration et de perfectionnement. Certes des identifications seront menées à travers les 3 îles et le COSIC a déjà entamé les démarches auprès de la Solidarité Olympique qui a accepté de nous accompagner à travers le programme d'identification des jeunes talents. La commission est présidée par Halifa Mlamali et une équipe, cette commission travaillera en étroite collaboration avec le les commissions sports du COJI et le ministère en charge des sports. Des contacts avancés avec des pays amis comme, la Chine, l'Egypte, Cuba sont prêts à nous assister dans la formation des cadres et des athlètes. Vous le voyez, le COSIC soutient et accompagne les fédérations et plusieurs sont très actives et ont des résultats, en athlétisme, en lutte, en taekwondo, nos élites sont en forme et les autres se préparent. En sports collectifs, les 4 disciplines (football, volleyball, handball et basketball) travaillent et ont besoin de compléments d'aide, c'est en cours. Mais le COSIC a accompagné le basketball et les résultats sont là en 3x3, le basket 5x5 continue à se redresser. Le volleyball a obtenu une médaille lors des jeux des jeunes le beachvolley a une des meilleures paires africaines masculines. Le football comorien a évolué et l'état et la fédération soutiennent activement. Enfin le handball comorien forme ses cad-

res et les équipes sortent régulièrement à l'extérieur. Le COSIC est toujours partie prenante dans ces actions et activités.

**Question : Quel est le rôle du COSIC dans la préparation des athlètes ?**

**H.A.S. :** En complément de ce qui a été dit plus haut, le COSIC soutien des sportifs élités en athlétisme, lutte, natation, canoë-kayak et taekwondo à travers le programme des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028. A travers le programme continental des athlètes, il soutient des athlètes en judo, beachvolley. De plus à travers la commission préparation des athlètes du COSIC, du travail est en cours. Pour conclure, certes nous devons accompagner mais le premier travail revient aux fédérations dont c'est la mission première dont la vulgarisation de leurs disciplines.

**Question : Deux de vos fédérations (Handisport et Judo) font face à des difficultés internes. Les présidents sont accusés, soit de népotisme soit de vouloir s'éterniser. Quelle est la position du COSIC, sur ces deux affaires ?**

**H.A.S. :** Encore une fois, vous faites certainement référence à ce que vous avez lu dans les réseaux sociaux, la seule chose que je peux vous dire, c'est le problème de la fédération comorienne de judo, qui est un problème de personnes et non de fédération. La fédération compte des membres, et c'est aux membres de réclamer. Pour les problèmes autres, ils sont internes, il y a un bureau qui devra les gérer et si besoin, le COSIC et le ministère s'impliqueront. Pour la fédération Handisports, le COSIC a pris note et connaissances de certaines choses et c'est en cours de clarification avec les responsables de la fédération pour restructurer et organiser la fédération car elle compte parmi nos meilleurs représentants. Il faudrait essayer de ne pas associer une organisation sportive à une personne et vice versa. Il existe des textes et tout le monde doit s'y conformer et ce n'est que comme ça que l'on peut y arriver. L'intérêt doit toujours rester les athlètes.

**Question : Jusqu'à ce jour, la situation de la Lutte n'est pas encore clarifiée. Certains vous accuse de rouler pour l'ancien président et de vouloir imposer des nouvelles élections, malgré la volonté des clubs, qui ont voté pour un nouveau bureau. Que dite vous ?**

**H.A.S. :** Pour la fédération de lutte, il y a un président Ben Gigi Abdallah, c'est le président sortant, qui a organisé des élections où il a été réélu et nous devons juste vérifier la légalité de son élection. Concernant les autres qui s'autoproclament, les dissidents, ils n'ont pas fourni à ce jour des documents justifiant leur légitimité. Mais ce que je peux vous affirmer, c'est que la situation de la lutte sera réglée dans les prochains jours. Je le répète encore une fois, le plus important doit demeurer les textes et leur application et non pas les desiderata de personnes.

**Question : Malgré tout ça, le nouveau bureau continu de travailler, notamment en inscrivant deux athlètes dans un camp de préparation pour les jeux olympiques de 2028, qui se tiendra à El-Jadida au Maroc. À quand une reconnaissance du nouveau bureau par le COSIC ?**

**H.A.S. :** Nous ne sommes pas au courant de ce camp et ou d'athlètes qui doivent y participer. A ce jour, nous discutons exclusivement avec le président sortant Ben Gigi Abdallah et comme je l'ai dit, les choses vont se régler dans les jours à venir, les textes seront strictement appliqués. Le COSIC et le ministère en seront les

garants.

**Question : Monsieur le SG, beaucoup de fédérations n'ont toujours pas de siège. Le COSIC non plus n'a toujours pas son propre siège, qu'en est-il de la construction du bâtiment devant abriter le Comité Olympique ?**

**H.A.S. :** Encore une fois, chaque fédération est autonome, même si membre du COSIC. Et c'est de leur responsabilité d'avoir un siège. Mais pour information, chaque fédération a accès au siège du COSIC pour tenir leurs réunions, effectuer certains travaux. Notre secrétariat est à leurs dispositions. Mais pour vous rassurer, le président du COSIC, MZE MOHAMED Ibrahim, s'est battu et se bat depuis 4 ans. Et je peux vous annoncer que l'octroi d'un siège au COSIC par les autorités est en cours de finalisation. Nous sommes en attente du document officiel. Ce qui n'empêche que depuis plusieurs années, le COSIC dispose d'un siège opérationnel, qu'il loue et l'octroi d'un siège permettra d'investir l'argent ailleurs.

Propos recueillis par  
Imtiyaz

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Morani - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**  
3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**  
Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Morani le,  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



**af Alliance Française Moroni**

# JOURNÉES PORTES OUVERTES

## 23 - 24 JANVIER 8H30 - 17H

à l'Alliance française de Moroni



**Samedi 24 janvier**

**Vendredi 23 janvier**

- ✓ Mini-cours de français pour tous les niveaux
- ✓ Découverte et animations à la médiathèque
- ✓ Spectacle de clown à 16h avec Nombaba théâtre
- ✓ Photos souvenir instantanées (Photobooth) de 15h à 17h 

Profitez de nos offres promotionnelles exceptionnelles !

- ✓ -50 % sur l'abonnement annuel à la médiathèque
- ✓ 20 000 FC pour l'inscription aux cours de français général, carte de membre incluse (au lieu de 29 500 FC)

**Samedi 24 janvier**

- ✓ Mini-cours de français pour tous les niveaux
- ✓ Découverte et animations à la médiathèque
- ✓ Atelier « dressage de fruits » pour les enfants de 6 à 12 ans à 15h30
- ✓ Spectacle d'humour avec Fouad du Comores Comedy Club à 17h
- ✓ Animation vidéo 360° (caméra tournante pour vidéos originales à partager) 

Toutes les activités sont gratuites et ouvertes à tous.





## Projet Komor Initiative Avis de marché

**NATURE DU MARCHÉ :** TRAVAUX  
**POUVOIR ADJUDICATEUR :** EXPERTISE FRANCE S.A.S.

**OBJET DU MARCHÉ :** TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT DEVANT ABRITER LE FUTUR CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE DE FOUMBOUNI

**REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) :** 26-MAPA-T004

**LIEU D'EXECUTION :** Union des Comores  
**FINANCEMENT :** Groupe AFD.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Toute personne (y inclus auto-entrepreneur) non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement de consultation.

**CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : Prix des prestations (notation financière sur 40 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique sur 60 points).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

**Attribution**

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

**PROCEDURE :** Procédure adaptée ouverte.

**CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :**

Le dossier de consultation est gratuit.  
Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien :  
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2926587&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez aussi effectuer la demande de ce lien par email à l'adresse suivante : [log.comores@expertisefrance.fr](mailto:log.comores@expertisefrance.fr)

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard **5 jours** ouvrés avant la date limite de remise des offres.

**La date limite de soumission est fixée au 16/02/2026 à 18h00 (heure de Paris).**

**PROCEDURES DE RECOURS :**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)